

URCAP – Bulletin d'information

Numéro 2 – décembre 2023

Cher.ère.s membres de l'URCAP

Dans notre premier bulletin d'information, nous vous faisons part des objectifs que votre comité s'étaient fixés pour 2023. Vous trouverez ci-dessous l'avancement et le suivi de ces objectifs.

- ✓ **Des échanges réguliers et suivis avec les institutions et les organes des SIG, de la Ville de Genève, des Communes et du nouveau groupement intercommunal du SIS.**
Ceux-ci ont débuté dans le dernier semestre de l'année 2023 et ont permis de présenter les buts de l'URCAP et notre volonté de mettre en place un partenariat avec des échanges réguliers. Ces entretiens ont été très positifs et le comité remercie ces organes pour leur écoute et les futurs démarches fructueuses.
- ✓ **La mise en place d'une structure de formation et de coaching pour les futur-e-s retraité-e-s en collaboration avec ces institutions.**
En 2023, 75 entretiens individuels avec des employé-e-s des SIG ont été menés. Ces formations personnalisées ont été très appréciées, non seulement par les personnes concernées, mais également par les responsables des ressources humaines des SIG. Ces interventions vont se poursuivre en 2024 et étendues à la Ville de Genève et prochainement aux communes. Les discussions sont à bout touchant avec ces organisations.
- ✓ **Un renforcement de la notoriété et du positionnement de notre union comme un partenaire avec une force de proposition.**
Le comité met tout en œuvre pour que la notoriété de l'URCAP soit renforcée. Nous avons le sentiment que ces mesures apportent une présence appréciée. A ce titre, vous trouverez dans ce bulletin un argumentaire et les demandes transmises aux instances de la CAP pour 2024. Nous vous transmettons l'intégralité du texte.
- ✓ **La mise en place d'un réseau de communication interactif proche de nos membres et des partenaires.**
- ✓ **Une optimisation de nos ressources et une démarche d'un bon équilibre entre une organisation de bénévoles et la recherche de nouvelles compétences.**
Ces deux objectifs sont mis en commun par le biais du nouveau progiciel « Fairgate » qui permet une gestion des membres, tant du point de vue comptable et financier, que de la communication. De plus, il permet une gestion en réseau entre les membres du comité, donc une efficacité avérée.

Pour d'autres questions : info@urcap.ch !

A bientôt et excellentes fêtes !

Votre comité URCAP



Adresse postale : URCAP - 1200 Genève

Copyright : URCAP - Genève

Genève, le 17 novembre 2023

Argumentaire de l'URCAP en vue de la séance du 14 décembre 2023 concernant l'amélioration des rentes des pensionnés CAP

Contexte historique des décisions d'adaptation des pensions :

Depuis 1997, la Caisse de Prévoyance de la Ville de Genève et des communes ainsi que le Service Industriel de Genève (SIG) a assumé la responsabilité de l'indexation des pensions, rôle précédemment assuré par les employeurs. Cette décision a marqué un tournant dans la garantie du bien-être des pensionnés, reconnaissant ainsi leur contribution à la société. Au fil des années, cette indexation a été régulièrement appliquée, reflétant une volonté constante d'assurer la stabilité financière des retraités.

Cependant, il faut reconnaître que les défis financiers ont empêché l'indexation annuelle à quelques reprises.

En 2009, 2011 et 2018, la situation financière ne permettait pas d'appliquer l'indexation, soulignant la prudence financière nécessaire dans la gestion des ressources. De même, en 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016, l'indice genevois des prix à la consommation était nul ou même négatif, ce qui signifie que l'inflation, un facteur clé dans l'ajustement des pensions, était absente ou inverse. Ces périodes exceptionnelles ont entraîné un gel de l'indexation pour garantir l'équilibre financier à long terme.

De plus, il convient de noter les efforts consentis en 2018, 2020 et 2022, lorsque des allocations uniques ont été versées en regard des performances financières et malgré les contraintes budgétaires.

La Caisse de Pension Interne (CPI) Villes et Communes a décidé de verser une allocation unique en 2022, à hauteur de 25% de la rente de base. De même, la Caisse de Pension Interne (CPI) SIG a octroyé des allocations uniques en 2018 et 2020 à hauteur de 50% de la rente de base et 2022 équivalente à une 13^{ème} rente. Ces mesures exceptionnelles démontrent l'engagement des employeurs et des représentants du personnel à soutenir les pensionnés même dans des circonstances économiques difficiles.

Quels sont les arguments qui militent en faveur d'une amélioration des rentes ?

1. **Reconnaissance de la contribution passée :** Les pensionnés CAP ont contribué pendant de nombreuses années à la société et à l'économie locale. Améliorer leurs rentes serait une reconnaissance juste de leurs efforts passés et un moyen de leur assurer une retraite digne.
2. **Impact des coûts de la vie :** Les retraités subissent de fortes augmentations, notamment au niveau des prix des loyers, de l'assurance maladie, de l'énergie, des denrées alimentaires. Une augmentation des rentes aiderait à atténuer l'impact de ces coûts sur leur qualité de vie.



Adresse postale : URCAP - 1200 Genève

Copyright : URCAP - Genève

3. **Maintien du pouvoir d'achat** : L'indexation des pensions est essentielle pour maintenir le pouvoir d'achat des retraités, en particulier dans un contexte où l'inflation érode la valeur réelle de leur revenu de retraite. Une indexation régulière garantit que leur pouvoir d'achat reste stable au fil du temps.
4. **Stabilité sociale** : Des rentes améliorées contribueraient à la stabilité sociale en assurant aux pensionnés CAP la sécurité financière nécessaire pour couvrir leurs besoins de base pour accompagner une politique publique sociale bien comprise.

La réalité financière de l'URCAP :

L'URCAP est consciente que le principe d'une indexation des rentes engendre des charges et la recherche de financements adéquats de la Caisse de pension. Cependant, ne rien entreprendre en terme d'amélioration des rentes n'est plus acceptable lors d'une période de forte inflation, plus de 4% depuis le mois de novembre 2021 !

Il est impératif de trouver des solutions financièrement viables pour garantir le bien-être des pensionnés CAP, tout en assurant la stabilité financière de la Caisse de pension à long terme.

Conclusion :

En conclusion, compte tenu du contexte historique des décisions d'adaptation des pensions, des défis financiers auxquels les institutions ont dû faire face, de l'augmentation significative de l'indice des prix à la consommation, et des fortes augmentations subies par les retraités dans plusieurs domaines de leur vie quotidienne, il est impératif d'améliorer les rentes des pensionnés CAP. Cette amélioration serait non seulement un acte de reconnaissance envers leur contribution passée, mais aussi une mesure essentielle pour garantir leur sécurité financière, leur dignité et leur bien-être futur. Les allocations uniques versées récemment sont un pas dans la bonne direction, mais des ajustements réguliers et continus sont nécessaires pour assurer un avenir stable et sûr aux pensionnés CAP.

Proposition de l'URCAP pour l'exercice 2023 :

L'URCAP préconise l'octroi d'une allocation unique par les deux CPI.

Dans l'hypothèse où les négociations n'aboutiraient pas favorablement à cette solution précitée, L'URCAP demande un rattrapage de l'évolution de l'indice genevois du coût de la vie de 4% (estimation à ce jour) basée sur la période novembre 2021 à novembre 2023.

Daniel Poscia
Président de l'URCAP



Adresse postale : URCAP - 1200 Genève

Copyright : URCAP - Genève

Une nouveauté pour 2024 !

Les annonces pour les décès ne seront plus publiées dans la Tribune de Genève. Par contre, un message sera envoyé aux membres lors de leur anniversaire. Nous pensons que cette nouvelle action trouvera l'agrément de toutes et tous !

A vos agendas !

Assemblée générale 2024 : 26 mars 2024 au Vieux-Grenadiers
– Place des Augustins
50^{ème} Anniversaire : décembre 2025

Restez informés !

Restez informés ou faites-nous part de vos remarques, questions, conseils et suggestions !

Contact : info@urcap.ch

Site internet : www.urcap.ch

Transmettez-nous votre adresse électronique !

N'hésitez pas pour faciliter la gestion, les accès aux documents, à l'information et aussi pour éviter des frais supplémentaires **de nous transmettre votre adresse électronique (e-mail)** à info@urcap.ch – Merci beaucoup !



Le comité de l'URCAP vous souhaite un joyeux Noël, un passage dans l'An nouveau dans la joie, le bonheur et la santé pour vous et vos proches. Nous avons une pensée particulière pour nos membres qui ont des soucis de santé et leur souhaitons plein de courage !



Adresse postale : URCAP - 1200 Genève

Copyright : URCAP - Genève